



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 19 septembre 2016, le conseil de la Ville de Normandin a adopté les règlements suivants :

Le règlement numéro 501-2016, intitulé «modification au règlement numéro 431-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux».

Le règlement numéro 502-2016, intitulé «modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux».

Avis est de plus donné que les textes de ces règlements sont déposés et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 21^E JOUR DE SEPTEMBRE 2016.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 28 septembre 2016.)